

Saint-Prime, le 28 novembre 2011

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 28 novembre 2011 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 52 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### RÉSOLUTION No 2011-307

### Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### RÉSOLUTION No 2011-308

### Financement des règlements Nos 2010-03 et 2010-04 « Modalités de l'emprunt »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime** pour son emprunt de **1 252 000\$** par **billet** en vertu des règlements numéros 2010-03 et 2010-04, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

106 400\$	3,08%	5 décembre 2012
110 100\$	3,08%	5 décembre 2013
114 000\$	3,08%	5 décembre 2014
118 100\$	3,08%	5 décembre 2015
803 400\$	3,08%	5 décembre 2016

Pour un coût réel de **3,08%**.

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

#### RÉSOLUTION No 2011-309

### Refinancement des règlements Nos 2010-03 et 2010-04 « Résolution de concordances »

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Prime souhaite emprunter par billet un montant total de 1 252 000\$ :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
2010-03 PRECO #231216	351 652
2010-03 Part municipale	22 348
2010-04 PRECO #231366	490 058
2010-04 Part municipale	387 942

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 252 000\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-03 et 2010-04 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général;

QUE les billets soient datés du 5 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	106 400\$
2013.	110 100\$
2014.	114 000\$
2015.	118 100\$
2016.	122 400\$ (à payer en 2016)
2016.	681 000\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Prime émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2010-03 et 2010-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION**  
**No 2011-310**

**Levée de l'assemblée**

À 20 h, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Routhier, appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Bernard Généreux,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====